

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MELISSA ALBERT	Numéro de permis 2014821	Date d'inspection Le 02 septembre 2020	
Nom de l'établissement CENTRE ÉDUCATIF MÉLI MÉLO		Numéro de téléphone (506) 852-1317	
Adresse 210 rue Sainte-Therese Dieppe NB E1A 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	11 sept. 2020	
Commentaires : Les dossiers financiers doivent être sur les lieux. L'inspecteur demande une confirmation que les dossiers financiers sont sur les lieux.			

Commentaires généraux
<p>L'inspection de renouvellement a été fait en avant-midi.</p> <p>Phase de rétablissement COVID-19: L'inspecteur a du répondre aux questions de dépistage, s'est fait prendre la température et s'est lavé les mains avant d'entrer dans l'espace de garderie. La température de l'inspecteur a aussi été pris en note. Des affiches sur la bonne hygiène des mains et l'hygiène personnelle sont installées partout dans l'établissement. L'inspecteur a observer les enfants se laver les mains avant d'aller jouer dehors.</p> <p>L'inspecteur a observer les enfants prendre la collation, jouer à des jeux libres et jouer à l'extérieur. L'inspecteur a eu une discussion avec l'exploitante au sujet des registres d'incident et des rapports d'incidents, quand il faut remplir un rapport d'incident.</p> <p>Article 6 (1): La demande de renouvellement n'a pas été reçu 90 jours avant la date d'expiration.</p>

original signé par  
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 septembre 2020

Date

original signé par  
Mélissa Albert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2020

Date